Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300759-20260930-DEL-2026-07-08c-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 02/10/2026

DÉLIBÉRATION N°2026.07.08 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Rapporteur : Madame Anaïs CORRE

Une décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP).

Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou sur-estimés.

De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la décision modificative ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins (annexe 1).

Parallèlement, à l'occasion de chaque décision budgétaire, il est opportun d'actualiser, dans leur ensemble, les autorisations de programme / crédits de paiement en cours (annexe 2).

VU l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 avril 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 ;

VU l'instruction comptable M57 ;

CONSIDÉRANT les ajustements nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le budget en cours ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à :

25 VOTES POUR (groupe « Bruges à cœur »)
10 ABSTENTIONS (groupes « Ensemble, Bougeons Bruges » et « Une voix pour Bruges »)

- **APPROUVE** par chapitre, selon le détail présenté en annexe 1, la décision modificative n°1 de l'exercice 2026, arrêtée à un total de crédits supplémentaires de :
 - **515 602 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement
 - **475 557 €** en dépenses et en recettes d'investissement

- **ADOPTE** l'actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiements au titre du budget principal, telle que présentée en annexe 2 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric GIRO

La secrétaire de séance,

Céline PERREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300759-20260930-DEL-2026-07-08c-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 02/10/2026

Bruges

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

CANTON LE BOUSCAT-BRUGES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **35**
Nombre de conseillers présents : **33**
Nombre de conseillers présents et représentés : **35**
Quorum : **18**
Dates convocation du conseil municipal :
Lundi 21 septembre
Date d'affichage de la convocation à la mairie :
Lundi 21 septembre

Mercredi 30 septembre de l'an deux mille vingt-six à 18 heures 30
Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de ***Frédéric GIRO, Maire***

La séance est ouverte.
***Céline PERREAU** est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.*

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Frédéric GIRO	X		
Gonzalo CHACON	X		
Céline PERREAU	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Bernadette CENDRÈS	X		
Frédéric CLERMONT	X		
Valérie QUESADA	X		
Morade ABRICHE	X		
Anaïs CORRE	X		
Nicolas COURTIOUX	X		
Sabrina JUNQUA	X		
Michèle YON	X		
José BARATA	X		
Jean-Denis DUBOIS	X		
Magali PIETERS	X		
Anne BOSCAÏNI	X		
Daniel GILLARD	X		
Agnès BOYER	X		
Karine BENEZECH	X		
Romain MESNIL		Gonzalo CHACON	X
Catherine FLEUROUX	X		
Mélanie LATRY	X		
Julien HUESO	X		
Adrien DEFENDI	X		
Gautier BAUDIN	X		
Eric VEISSIER	X		
Jean TORTELLA	X		
Myriam DUCLERC	X		
Corinne RENARD	X		
Fabienne DUMAS	X		
Sophie BUZY-DEBAT	X		
Grégory NAU	X		
Eric LEFEBVRE	X		
Marie MALICK		Michaël GISQUET	X
Michaël GISQUET	X		